

# Ralentisseurs non conformes : la mairie va revoir sa copie

Le 20 novembre 2015, un accident mortel se produisait à hauteur de la gare SNCF, avenue Jean-Loste. Au centre du drame, un ralentisseur. La Ville va prendre des mesures prochainement

**A**près cinq ans dans les mains de la police nationale de Sanary, l'enquête concernant le décès d'un Bandolais de 92 ans était officiellement terminée et le dossier transmis au parquet (notre édition du vendredi 15 janvier). Élément central du dossier, le ralentisseur, non conforme selon l'expertise de l'association Pour une mobilité sereine et durable (PUMSD), était alors mis en cause. La municipalité a souhaité apporter une réponse.

« Depuis plusieurs années, les communes et autres collectivités, ainsi que le Conseil départemental, ont implanté divers ralentisseurs sur les chaussées du Var, indique Jean-Paul Joseph, le maire. Notamment en raison de la croissance démographique et du nombre de véhicules en augmentation sur nos routes, ainsi que de l'acciden-



C'est sur le ralentisseur au niveau de la gare que l'accident s'est produit. (Photo L. H.)

tologie. La logique de réduction de la vitesse qui oriente les politiques publiques de sécurité routière a favorisé ces aménagements. La préfecture du Var alerte d'ailleurs les maires du département sur les accidents encore trop nombreux notamment en agglomération, dont les piétons sont souvent les victimes, et de nombreuses villes instal-

lent donc des aménagements divers tels que chicanes, rétrécissements de voies, feux tricolores, etc., mais aussi des ralentisseurs. »

## Un ralentisseur de plus de 15 ans

Avant d'ajouter : « Bien entendu, chaque aménagement urbain doit être étudié et réalisé selon les normes en vi-

gueur. Les ralentisseurs situés sur l'avenue Jean-Loste ont été réalisés il y a plusieurs années, entre quinze et vingt ans, par le Conseil général du Var, en raison de la proximité de la gare SNCF et d'un tunnel piétonnier, passage souterrain facilitant la circulation des piétons pour l'accès aux quais. L'une des extrémités de ce tunnel piétonnier aboutit sur l'ave-

nue Jean-Loste : le ralentisseur, objet de l'article de Var-matin du 16 janvier 2021, avait pour effet de faire freiner les véhicules et d'y sécuriser la traversée des piétons. Plusieurs types de ralentisseurs ont été mis en place sur la commune de Bandol par mes prédécesseurs, sur plusieurs voies de la commune. Sous ma mandature, nous en avons aussi installé quelques-uns en raison de réclamations de riverains nous alertant sur la vitesse excessive des véhicules. Le principal argument est le rééquilibrage de l'espace urbain entre viabilisé piétonnière et nécessaire place des transports par véhicules : l'aménagement urbain cherche donc la réduction de la vitesse en ville afin de protéger toute la population. »

## Examen de toutes les structures

Pour autant, la commune a également, lors de la réfec-

tion du quai De-Gaulle, supprimé sept ralentisseurs de type « plateau traversant », dans ses deux sens de circulation et au départ de l'allée Pierre-Pouyade, qui ne respectaient pas les normes. « J'ai demandé par ailleurs, au dernier trimestre 2020, une étude de tous les types de ralentisseurs implantés sur la commune, qui m'a été remise dernièrement, termine le maire. Il en ressort que certains de ces ralentisseurs sont conformes, d'autres non. Nous allons donc rapidement revoir tous ces aménagements : certains seront supprimés, d'autres seront mis aux normes. D'une manière générale, ceux qui resteront respecteront la réglementation et tous les autres seront éliminés. La municipalité espère que cette opération pourra être réalisée au cours du premier semestre 2021. »